

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DIGNITÉ DU SACERDOCE.

Comme les protestans de toutes les sectes, crient bien haut contre le célibat des prêtres, nous allons leur produire le témoignage d'un homme du monde, qui prouvera par des arguments *ad hominem*, que le célibat fait l'ornement du clergé catholique, qu'il le rend supérieur de beaucoup aux ministres des sectes protestantes, qui pour s'autoriser dans leurs réclames calomnieuses, travaillent de toutes leurs forces, à noircir des hommes qui vivent plus qu'eux, conformément aux maximes de l'Évangile.

Ainsi donc, l'univers entier n'a cessé de rendre témoignage à ces grandes vérités: 1o. *Mérite éminent de la chasteté.* 2o. *Alliance naturelle de la continence avec toutes les fonctions religieuses, mais surtout avec les fonctions sacerdotales.*

Le christianisme, en imposant aux prêtres la loi du célibat, n'a donc fait que s'emparer d'une idée naturelle; il l'a dégagée de toute erreur; il lui a donné une sanction divine, et l'a convertie en loi de haute discipline. Mais contre cette loi divine, la nature humaine était trop forte et ne pouvait être vaincue que par la toute-puissance inflexible des Souverains Pontifes. Dans les siècles barbares surtout, il ne fallait pas moins que le bras invincible de Grégoire VII pour sauver le sacerdoce. Souvenons-nous qu'il existe, dans le corps du droit canon, un chapitre intitulé: *De Filiis presbyterum.* Sans cet homme extraordinaire, tout était perdu humainement. On se plaint de l'immense pouvoir qu'il exerça de son temps; autant vaudrait se plaindre de Dieu qui lui donna la force sans laquelle il ne pouvait agir. Le puissant *Demiurge* obtint tout ce qu'il était possible d'une manière rebelle; et ses successeurs ont tenu la main au grand travail avec une telle persévérance, qu'ils ont enfin assis le sacerdoce sur des bases inébranlables.

Je suis fort éloigné de rien exagérer, et de vouloir présenter la loi du célibat comme un degré proprement dit; mais je dis qu'elle appartient à la plus haute discipline; qu'elle est d'une importance sans égale, et que nous ne saurions trop remercier les Souverains Pontifes à qui nous la devons.

Le prêtre qui appartient à une femme et à des enfans, n'appartient plus à son troupeau, ou ne lui appartient pas assez. Il manque constamment d'un pouvoir essentiel, celui de faire l'aumône, quelquefois même sans trop penser à ses propres forces. En songeant à ses enfans, le prêtre marié n'ose pas se livrer aux mouvemens de son cœur. Sa bourse se resserre devant l'indigence qui n'attend jamais de lui que de froides exhortations. Il y a de plus, dans la société et le commerce des femmes, certains inconvéniens qui sont et doivent être nuis pour nous, parce qu'ils sont la suite nécessaire d'un ordre de choses, nécessaire aussi, du moins en général. Il n'en est pas de même du prêtre en particulier, dont la dignité est mortellement blessée par de certains ridicules. La femme d'un magistrat supérieur, qui oublierait ses devoirs d'une manière visible, ferait plus de tort à son mari que celle de tout autre homme. Pourquoi? Parce que les hautes magistratures possèdent une sorte de dignité sainte et vénérable qui les fait ressembler à un sacerdoce. Qu'en sera-t-il donc du sacerdoce réel? Je feuillette au hasard les journaux anglais et j'y trouve l'article suivant:

“On a plaidé la cause du révérend....., contre marquis de....., accusé d'un commerce criminel avec mistress..... (épouse de l'ecclésiastique). Il paraît, par les détails du procès, que le révérend époux fut outragé chez lui pendant qu'il célébrait à l'église l'office du dimanche. Pour excuser la dame, les avocats alléguaient d'abord la franchise avec laquelle elle convenait ouvertement de sa tendresse pour le défendeur, et ce plus l'insouciance de l'époux. — Dommages et intérêts envers ce dernier, DIX MILLE LIVRES ST.”

Il en coûte cher, comme on voit, en Angleterre, pour faire des visites chez les *révérends mariés*, pendant l'office du dimanche; mais qu'on se figure un homme déjà affiché, puisque sa philosophique patience était donnée comme un moyen d'atténuation, recevant le prix de son déshonneur, et montant en chaire le dimanche suivant, pour y prêcher contre l'adultère; il ne manquera pas sans doute de faire un grand effet!

Non-seulement les vices de la femme réfléchissent une grande défaveur sur le caractère du mari-prêtre, mais celui-ci, à son tour, n'échappe point au danger commun à tous les hommes qui se trouvent dans le mariage, l'occasion de vivre criminellement. La foule des raisonneurs qui ont traité cette grande question du célibat ecclésiastique, part toujours de ce grand sophisme,

que le mariage est un état de pureté, tandis qu'il n'est pur que pour les purs. L'épouse est dangereuse quand on ne l'aime pas, et dangereuse quand on l'aime. L'homme irréprochable aux yeux du monde peut-être infâme à l'autel. L'union même légitime donne des habitudes sans donner la sagesse. Combien y a-t-il de mariages irréprochables devant Dieu? Infinitement peu. Or, si la faiblesse humaine établit une tolérance de convention à l'égard de certains abus, cette loi générale n'est jamais faite pour le prêtre, parce que la conscience universelle ne cesse de la comparer au type sacerdotal qu'elle contemple en elle-même; en sorte qu'elle ne pardonne rien à la copie, pour peu qu'elle s'éloigne du modèle.

Il y a dans le christianisme des choses si hautes, si sublimes; il y a entre le prêtre et ses ouailles des relations si saintes, si délicates, qu'elles ne peuvent appartenir qu'à des hommes absolument supérieurs aux autres. La confession seule exige le célibat. Jamais les femmes qu'il faut particulièrement considérer sur ce point, n'accorderont une confiance entière au prêtre marié; mais il n'est pas aisé d'écrire sur ce sujet.

Les Eglises si malheureusement séparées du centre n'ont pas manqué de conscience, mais de force, en permettant le mariage des prêtres. Elles s'accusent elles-mêmes en exceptant les évêques et en refusant de consacrer les prêtres avant qu'ils soient mariés. Elles s'accusent encore davantage en s'emparant du prêtre veuf, ivre peut-être de jeunesse et d'amour, et le précipitant pour la vie dans un monastère. Elles conviennent ainsi de la règle que nul prêtre ne peut se marier; mais elles admettent que, par tolérance et faute de sujets, un laïque marié peut être ordonné. Par un sophisme qui ne choque plus l'habitude, au lieu d'ordonner un candidat *qu'on a marié*, on le marie pour l'ordonner, de manière qu'en violant la règle antique, elles la confessent expressément.

Pour connaître les suites de cette fatale discipline, il faut avoir été appelé à les examiner de près. L'abjection du sacerdoce dans les contrées qu'elle régit, ne peut être comprise par celui qui n'en a pas été témoin. De Toit dans ses mémoires n'a rien dit de trop sur ce point. Qui pourrait croire que dans un pays où l'on vous soutient gravement l'excellence du mariage des prêtres, l'épithète de *fils de prêtre* est une injure formelle? Des détails sur cet article piqueraient la curiosité, et seraient même utiles, sous un certain rapport; mais il en coûte d'amuser la malice et d'affliger un ordre malheureux qui renferme, quoique tout soit contre lui, des hommes très-estimables, autant qu'il est possible d'en juger, à la distance où l'inexorable opinion les tient de toute société distinguée.

Cherchant toujours, autant que je le puis, mes armes dans les camps ennemis, je ne passerai point sous silence le témoignage frappant du même prélat russe que j'ai cité plus haut. On verra ce qu'il pensait de la discipline de son Eglise sur le point du célibat. Son livre déjà recommandé par le nom de son auteur, étant sorti de plus des presses même du *saint synode*, ce témoignage a tout le poids qu'il est possible d'en attendre.

Après avoir repoussé dans le premier chapitre de ses prolégomènes, une attaque indécente de Mosheim contre le célibat ecclésiastique, l'archevêque de Tver continue en ces termes:

“Je crois donc que le mariage n'a jamais été permis aux docteurs de l'Eglise (les prêtres) excepté dans les cas de nécessité et de grande nécessité, lorsque, par exemple, les sujets qui se présentent pour remplir ces fonctions, n'ayant pas la force de s'interdire le mariage qu'ils désirent, on n'en trouve point de meilleurs et de plus dignes qu'eux; en sorte que l'Eglise, après que ces *incontinens* ont pris des femmes, les admet dans l'ordre sacré, par accident plutôt que par choix.”

Qui ne serait frappé de la décision d'un homme si bien placé pour voir les choses de près, et si ennemi d'ailleurs du système catholique?

Quoiqu'il m'en coûtât trop d'appuyer sur les suites du système contraire, je ne puis cependant me dispenser d'insister sur l'absolue nullité de ce sacerdoce dans son rapport avec la conscience de l'homme. Ce merveilleux ascendant qui arrêta Théodose à la porte du temple, Attila sur le chemin de Rome, et Louis XIV devant la table sainte; cette puissance, encore plus merveilleuse, qui peut attendrir un cœur pétrifié et le rendre à la vie; qui va dans les palais arracher l'or à l'opulent insensible ou distrait, pour le verser dans le sein de l'indigence; qui affronte tout, qui surmonte tout dès qu'il s'agit de consoler une âme, d'en éclairer ou d'en sauver une autre; qui s'insinue doucement dans les consciences pour y saisir des secrets funestes, pour en arracher la racine des vices; organe et gardienne infatigable des

unions saintes ; ennemi non moins active de toute licence ; douce sans faiblesse ; effrayante avec amour ; supplément inappréciable de la raison, de la probité, de l'honneur, de toutes les forces humaines au moment où elles se déclarent impuissantes ; source précieuse et intarissable de réconciliation, de réparations, de restitutions, de repentirs efficaces, de tout ce que Dieu aime le plus après l'innocence ; debout à côté du berceau de l'homme qu'elle bénit ; debout encore à côté de son lit de mort, et lui disant, au milieu de ses exhortations les plus pathétiques et des plus tendres adieux... *PARTEZ...* ; cette puissance surnaturelle ne se trouve pas hors de l'unité. J'ai longtemps étudié le christianisme hors de cette enceinte divine. Là, le sacerdoce est impuissant et tremble devant ceux qu'il devrait faire trembler. À celui qui vient lui dire *j'ai volé*, il n'ose pas, il ne sait pas dire *restituez*. L'homme le plus abominable ne lui doit aucune promesse. Le prêtre est employé comme une machine. On dirait que ses paroles sont une espèce d'opération mécanique qui efface les péchés, comme le savon fait disparaître les souillures matérielles : c'est encore une chose qu'il faut avoir vue pour s'en former une idée juste. L'état moral de l'homme qui invoque le ministère du prêtre, est si indifférent dans ces contrées ; il y est si peu pris en considération, qu'il est très-ordinaire de s'entendre demander en conversation : *Avez-vous fait vos pâques ?* C'est une question comme une autre, à laquelle on répond *oui* ou *non*, comme s'il s'agissait d'une promenade ou d'une visite qui ne dépend que de celui qui la fait.

Les femmes dans leurs rapports avec ce sacerdoce, sont un objet tout-à-fait digne d'exercer un œil observateur....

L'anathème est inévitable. Tout prêtre marié tombera toujours au dessous de son caractère. La supériorité incontestable du clergé catholique tient uniquement à la loi du célibat.

Les doctes auteurs de la Bibliothèque britannique se sont permis sur ce point une assertion étonnante qui mérite d'être citée et examinée.

« Si les ministres du culte catholique, disent-ils, avaient eu plus généralement l'esprit de leur état, dans le vrai sens du mot, les attaques contre la religion n'auraient pas été aussi fructueuses..... Heureusement pour la cause de la religion, des mœurs et du bonheur d'une population nombreuse, le clergé anglais, soit anglican, soit presbytérien, est tout autrement respectable, et il ne fournit aux ennemis des cultes ni les mêmes raisons ni les mêmes prétextes. »

Il faudrait parcourir mille volumes peut-être pour rencontrer quelque chose d'aussi téméraire ; et c'est une nouvelle preuve de l'empire terrible des préjugés sur les meilleurs esprits et sur les hommes les plus estimables.

En premier lieu, je ne sais sur quoi porte la comparaison ; pour qu'elle eût une base, il faudrait qu'on pût opposer *sacerdoce* à *sacerdoce* ; or, il n'y a plus de *sacerdoce* dans les Eglises protestantes ; le *prêtre* a disparu avec le *sacrifice* ; et c'est une chose bien remarquable que, partout où la réforme s'établit, la langue, interprète toujours inflexible de la conscience, abolit sur-le-champ le mot de *prêtre*, au point que déjà du temps de Bacon, ce mot était pris pour une espèce d'injure. Lors donc qu'on parle du *clergé d'Angleterre*, d'*Ecosse*, etc., on ne s'exprime point exactement ; car il n'y a plus de *clergé* là où il n'y a plus de *clercs* ; pas plus de *d'état militaire* sans militaires. C'est donc tout comme si l'on avait comparé, par exemple, les curés de France ou d'Italie, aux avocats ou aux médecins d'Angleterre et d'Ecosse.

Mais en donnant à ce mot de *clergé* toute la latitude possible, et l'entendant de tout corps de ministres d'un culte chrétien, l'immense supériorité du clergé catholique en mérite comme en considération, est aussi évidente que la lumière du soleil.

On peut même observer que ces deux genres de supériorité se confondent ; car pour un corps tel que le clergé catholique, une grande considération est inséparable d'un grand mérite, et c'est une chose bien remarquable que cette considération l'accompagne même chez les nations séparées ; car c'est la conscience qui l'accorde, et la conscience est un juge incorruptible.

Les critiques mêmes qu'on adresse aux prêtres catholiques prouvent leur supériorité. Voltaire l'a fort bien dit : « La vie séculière a toujours été plus vicieuse que celle des prêtres, mais les désordres de ceux-ci ont toujours été plus remarquables par leur contraste avec la règle. » On ne leur pardonne rien parce qu'on en attend tout.

Alexandre VI aimait la guerre et les femmes ; en cela il fut très-condamnabile, et pour trancher le mot, très-criminel, à raison du *contraste avec la règle*, c'est-à-dire avec la sublimité de son caractère qui supposait la sainteté ; mais transportons-le à Versailles, il ne tiendra qu'à lui d'être Louis XIV, justement célèbre aussi par ses talens, sa politique et sa fermeté, et qui aimait, comme l'autre, *la guerre et les femmes*.

Et si cette comparaison fatigue quelques imaginations, à raison des cruautés, si souvent citées, et que je ne veux point examiner ici, je proposerai, sur-le-champ, Jules II, dont ce même Voltaire a dit : « C'était un mauvais prêtre, mais un prince, aussi estimable qu'aucun de son temps. » Pour celui-ci, il n'y a plus de doute, il surpassera Louis-le-Grand, par les talens autant que par les mœurs.

La même règle a lieu depuis le Souverain Pontife jusqu'au sacristain. Tout membre du clergé catholique est continuellement confronté à son caractère idéal, et par conséquent jugé sans miséricorde. Ses peccadilles mêmes sont des forfaits ; tandis que de l'autre côté les crimes mêmes ne sont que des peccadilles, précisément comme parmi les gens du monde.

Qu'est-ce qu'un ministre du culte qui se nomme *réformé* ? C'est un homme habillé de noir, qui monte tous les dimanches en chaire pour y tenir des propos honnêtes. A ce métier, tout honnête homme peut réussir, et il n'exclut aucune faiblesse de l'honnête homme. J'ai examiné de très-près cette classe d'hommes ; j'ai surtout interrogé sur ces ministres évangéliques l'opinion qui les environne, et cette opinion même s'accorde avec la nôtre, pour ne leur accorder aucune supériorité de caractère.

Ce qu'il peuvent n'est rien ; véritablement hommes,

Ils sont ce que nous sommes,

Et vivent comme nous.

(La suite au prochain Numéro.)

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS.

Rome, le 15 décembre 1845.

« La grande affaire du moment, l'objet de toutes les conversations, c'est la présence de l'empereur de Russie. Mille détails circulent. Il y en a beaucoup de faux, sans doute, mais il y en a aussi de vrais. J'ai puisé à bonne source, et j'ai soigneusement contrôlé ceux que je vous adresse ; vous pouvez les regarder comme certains.

« L'Empereur, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, est arrivé à quatre heures du matin, le 13, jour où l'Eglise honore la mémoire de sainte Lucie, vierge et martyre, circonstance qui n'a point échappé à la piété romaine. Il a aussitôt fait annoncer sa présence au Vatican et demandé une audience. Le Saint-Père a répondu qu'il recevrait Sa Majesté Impériale à onze heures et demie. L'Empereur, n'oubliant pas que l'exactitude est la politesse des Rois, monta le grand escalier du Vatican à onze heures vingt-cinq minutes. Il était accompagné du comte de Boutenief, son représentant à Rome ; du comte Orloff, ministre de la police générale de l'empire, et son ami ; du prince Pierre Wolkonski, et d'une ou deux autres personnes. Les curieux, accourus sur la place de Saint-Pierre pour voir entrer le Czar, sous la colonnade, ont remarqué dans son attitude quelque chose de composé et de théâtral. Il a pénétré avec sa suite dans les antichambres du Souverain-Pontife, qui est venu à sa rencontre jusqu'au salon contigu à celui du trône pontifical. Quand la porte, s'ouvrant devant l'Empereur, lui a laissé voir le Souverain-Pontife, il n'a pas déguisé son émotion ; il s'est incliné respectueusement devant l'auguste vieillard, chef suprême de l'Eglise universelle, et lui a baisé la main. Le Saint-Père, suivant l'usage, a embrassé l'Empereur. Après avoir échangé deux mots, l'Empereur a présenté à Sa Sainteté le prince Pierre Wolkonski et le comte Orloff ; puis, accompagné seulement du comte de Boutenief, il a suivi le Pape dans la salle du trône. Là se trouvait déjà S. Em. le cardinal Acton, qui devait servir d'interprète à Sa Sainteté. On dit que S. Em. le cardinal Lembruschini, secrétaire-d'Etat, à qui revenait naturellement ce rôle, a manifesté le désir de n'en être pas chargé. Personne ici n'ignore avec quelle sévérité ce prince de l'Eglise apprécie les actes du despotisme russe à l'égard de la Pologne, et c'est à ce sentiment qu'on attribue son absence d'une entrevue où sa charge l'appelait. L'empereur parlait français, le Pape parlait italien, et le cardinal Acton traduisait en français les paroles de Sa Sainteté. L'entrevue a duré une heure dix-huit minutes.

« Tout le monde s'accorde à dire que le Saint-Père, qui, comme je vous l'ai déjà dit, s'était fait apporter dès le 11, les trois rapports relatifs aux persécutions de l'Eglise catholique en Russie, rédigés par le cardinal Mezzofanti et par le R. P. Rillo, jésuite, a sur-le-champ abordé la Question religieuse, et que l'Empereur a fait de très grandes promesses.

« Vous concevez qu'il serait téméraire de répéter tous les bruits qui courent sur cette mémorable et solennelle entrevue. On peut dire que le vicaire de Jésus-Christ s'est montré, comme toujours, digne de la plus haute mission qui puisse être confiée à un homme. Il a peint à l'Empereur, et sans lui permettre nul faux-fuyant, les maux de l'Eglise dans les Etats de Sa Majesté impériale. Prévenant ou refusant un subterfuge de son interlocuteur qui aurait eu trait aux lois de l'empire, le Saint-Père a dignement observé que les lois humaines étaient toujours révoquées, que le pouvoir qui les a faites, les peut annuler, mais qu'il n'en est point de même des lois divines. Il a ajouté, plus ému, que lui, Souverain-Pontife, il manquerait à tous ses devoirs, il prévariquerait si, en ce moment où il se trouvait en présence de Sa Majesté impériale, en ce moment solennel où Dieu et le monde attentifs observent ce qui se passe dans son palais, il n'élevait pas la voix en faveur des droits de la conscience, de la justice et de l'humanité.

« Tout le monde assure que le Pape a été sublime, et que vraiment l'esprit de Dieu inspirait ce noble vieillard dans la majestueuse simplicité de sa douleur.

L'Empereur a pris plusieurs fois la main de Sa Sainteté et l'a portée à ses lèvres avec émotion. Qui sait si un système de persécution aussi impolitique qu'anti-chrétien ne sera pas venu se briser sur la pierre où se sont déjà, depuis dix-huit siècles, brisées tant d'iniquités puissantes ? Dégagé, comme je le suis, de toute préoccupation politique, je suis loin, sans doute, de partager l'espoir trop complaisant d'un journal que vous avez combattu. Cependant je ne suis pas absolument sans espérances. Quelques hommes honnêtes (MM. de Boutenief, de Nesselrode, Wolkonski, sont de ce nombre) entourent l'empereur Nicolas ; depuis longtemps ils désapprouvent, autant que cela leur est permis, la persécution. Peut-être, ne fut-ce que dans un intérêt purement politique, essaieront-ils de modifier les idées fausses de leur tout-puissant souverain. S'ils remportent ce succès, la mémorable entrevue

du 13 décembre n'y aura pas médiocrement aidé.

« La réception faite ici à l'Empereur est vraiment pleine de dignité, sans toutefois être impolie. Il y a dans tout ce que l'on a fait, et dans tout ce qu'on s'est abstenu de faire, un tact, une convenance parfaitement en harmonie avec les circonstances. Un homme, placé si haut que l'Empereur Nicolas doit surtout sentir ces nuances qui échappent à des esprits dont la mission est moins élevée.

« C'était une grande chose que de voir le maître de tant de nations si respectueux devant un vieillard si fait, le numériquement parlant ; devant un vieillard qui n'a pas, comme lui-même le disait il y a peu de jours au représentant d'un souverain catholique 500,000 *brionnettes* à sa disposition, mais seulement la force de la justice, de la vérité et du devoir. »

Les détails que l'on vient de lire sont confirmés dans une autre lettre datée du 16 décembre, dont nous donnerons une partie, sans craindre de nous répéter.

« Tout le monde approuve la manière dont le Czar a été reçu ici. Malgré les actives et nombreuses dé marches des Russes, on ne lui a pas fait la moindre fête ; il n'y a eu ni grandole, ni illumination, ni aucune démonstration publique. Le Pape ne lui a pas même rendu sa visite ; il est vrai qu'il avait engagé le Saint-Père à ne pas se déranger ; mais il a été pris au mot. Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, le cardinal Bernetti, qui avait assisté au sacre impérial, à Moscou, et le cardinal Acton, qui a servi d'interprète dans l'entrevue avec le Pape, sont les seuls membres du Sacré-Collège qui soient allés au palais Justiniani. De la noblesse romaine, on ne cite que le prince Torlonia, chez qui le Czar avait pris un crédit considérable ; pour le peuple, c'est à peine s'il a montré un peu de curiosité. Rome, enfin, a été grave et même sévère en présence de ce monarque, qui fait pourtant bien des choses pour échapper à l'impopularité ; mais ces choses, jusqu'à présent, ne sont pas celles qu'un peuple chrétien lui demande. Toutefois, il semble qu'en dépit de cet accueil, la ville éternelle ait produit sur l'esprit de l'Empereur Nicolas une impression profonde et favorable. Il a visité tous les monuments avec respect et admiration. On raconte que, descendu à la confession de saint Pierre, il s'est prosterné et a baisé la terre sainte où reposent les deux Apôtres, morts par le glaive. En cela, il a noblement réfuté ceux de ses sujets qui, un peu trop gonflés de leurs lectures philosophiques, affirment d'un ton badin que jamais saint Paul ni saint Pierre n'ont mis le pied à Rome.

« Ce qui a le plus ému l'Empereur, c'est la franchise apostolique du Pape. Tout le monde raconte qu'en le recevant, le Saint-Père lui a dit qu'il s'estimait heureux d'avoir assez vécu pour faire entendre la vérité à un si puissant souverain. L'Empereur, assez surpris de ce début, a répondu qu'il ne fallait pas ajouter foi à tout ce que racontent les gazettes ; mais le Saint-Père lui a remis plusieurs documents qui prouvent que les feuilles publiques n'ont que trop dit la vérité. Alors, le Czar a parlé des lois de son empire. « Ce sont des lois humaines. Votre Majesté peut les changer, a répliqué le Pape, et je dois réclamer ici contre elles au nom des lois divines. Tous deux, Sire, nous sommes souverains, mais avec cette différence que vous pouvez changer les lois de votre empire, et que je ne puis rien sur celles du mien. Tous deux nous paraîtrons devant le Juge suprême, moi plutôt : que Votre Majesté viendra après moi ; l'un et l'autre nous aurons à rendre compte de notre gouvernement. Cette pensée m'impose le devoir de défendre mes fidèles enfants qui vivent dans les Etats de Votre Majesté. » A ces mots, accompagné d'une majestueuse expression de force et de douleur, l'Empereur a été vivement ému. Il a saisi la main du Souverain-Pontife, et à diverses reprises il l'a baisée avec respect et effusion. Il a promis de faire faire des enquêtes et de donner des ordres conformes aux désirs du Pape. L'avenir prouvera s'il a été sincère. Dieu le veuille !

« Rome entière raconte les détails que je vous donne. On ignore tout le reste.

« Cet entretien, que le Pape a fait si grand, et qui est un des faits imposants de l'histoire moderne, a duré un heure dix-huit minutes. C'est sans doute la première fois qu'un empereur de Russie entend cet auguste langage, qui est le langage de saint Léon et de tous les Pontifes qui ont représenté ici-bas le Roi suprême de la justice, le Maître du ciel et de la terre. Puisse l'homme que la Providence amène de si loin pour le mettre une fois dans sa vie en contact avec l'austère et douce vérité, ne point perdre le fruit d'un soin si tendre ! La parole du père des chrétiens semble avoir pénétré son cœur ; puisse-t-elle y demeurer à jamais, pour s'y élever sans cesse en faveur de l'humanité et de la justice ! Jusqu'ici ce cœur a été bien dur, mais il vient de heurter une pierre qui en a brisé tant d'autres ; mais un si grand nombre d'amères saintes élevaient pour lui leurs prières à Dieu, qu'il est permis d'espérer quelque changement ! »

18 décembre.

Hier, le 17 décembre, l'Empereur est allé prendre congé du Saint-Père, et à minuit il a quitté Rome. Il y est donc resté cinq jours entiers. Je vous répète que tout ce que je vous ai dit est puisé aux meilleures sources. Du reste, toute le monde le raconte à Rome depuis plusieurs jours. De hauts personnages auront senti la nécessité de parler de ce qui s'était passé, afin que l'Empereur pût être informé qu'on savait ce qui lui a été dit. Pas un Russe n'a nié la vérité des paroles que je vous ai données comme étant du Saint-Père.

leurs effets qu'il produit, je crois qu'on lira avec intérêt les réflexions suivantes que M. l'abbé Barran a consignées dans son « exposition des dogmes et de la morale du christianisme » ; les voici telles qu'on les trouve dans *l'Ami de la Religion*.

Les réflexions de M. l'abbé Barran sur le magnétisme ne peuvent que contribuer à maintenir les hommes religieux dans la sage réserve qu'il convient d'observer dans la pratique, tant que cette question présentera tant d'obscurités à la science et de si légitimes scrupules à la conscience. Voici comment il s'en explique :

« Les partisans du magnétisme protestent contre cette opinion du clergé et lui opposent le sentiment de quelques ecclésiastiques qui leur sont favorables. Pour les autres, disent-ils, ils improuvent sans examen suffisant ; et sans connaître assez l'état de la question ; leur jugement est d'ailleurs contradictoire, en ce sens que les uns nient les faits, tandis que d'autres les attribuent à un pouvoir surhumain. Les magnétiseurs spiritualistes se plaignent aussi de ce que nous ne voulons pas reconnaître l'intervention des esprits célestes dans leurs opérations somnambuliques.

« Oui, nous l'avouons, il est des ecclésiastiques qui reconnaissent l'existence du magnétisme humain ; il pensent que ce fluide peut-être communiqué, et produire des effets favorables en certaines maladies ; il n'en blâme donc pas l'usage en lui-même ; mais ils veulent qu'il soit pratiqué par des hommes spéciaux, qui connaissent le tempérament des malades, les caractères de leur mal, qui soient capables d'apprécier toutes les circonstances dont on doit tenir compte pour proportionner le fluide à l'état du sujet, et ne point s'exposer à ces accidents si funestes, qui sont la suite de magnétisations imprudentes. Ils veulent surtout que ces opérations soit faites, ou par des femmes pour les personnes de leur sexe, en présence d'un médecin, ou du moins par des hommes sérieux, honorables, toujours devant quelques personnes graves, et avec toutes les précautions que commandent la décence et la pudeur.

« Pour conserver l'analogie avec l'électrisation, et éviter l'apparence même du merveilleux, on devrait communiquer le fluide selon les méthodes ordinaires, et non par la pensée, l'intention seule, ainsi que le pratiquent certains magnétiseurs. « Je ne comprends pas leur théorie, disait M. Deleuze, elle me paraît une illusion. » (*Hist. du Magn.*) Si le magnétisme était circonscrit dans cette limite, je ne pense pas qu'il rencontrerait beaucoup d'opposition parmi les membres du clergé ; ils n'y verraient qu'un moyen thérapeutique, ayant quelque analogie avec le galvanisme que personne n'interdit.

« Mais quand la magnétisation est suivie de ce sommeil si profond que ni le bruit, ni le fer, ni le feu ne peuvent le faire cesser, les moralistes se demandent s'il est permis de se laisser placer dans cet état anormal, lors même qu'il est produit pour une médication jugée utile. Ici encore l'opinion serait peut-être favorable au magnétisme, employé pour la guérison ou le soulagement des malades, s'il était constaté que ce sommeil fut la suite naturelle de la communication du fluide, et non pas l'effet de la volonté seule du magnétiseur. Si l'on s'était renfermé dans ces théories et cette pratique du magnétisme, on n'aurait pas soulevé, je le répète, l'improbation du clergé ni de ce grand nombre de laïques religieux et instruits, qui repoussent le magnétisme, tel qu'on le pratique aujourd'hui avec tant de phénomènes et de somnambulisme artificiel, et de magnétisations à distance, et d'extases et de prévisions, etc.

« Lorsque vous exposez le somnambulisme magnétique avec cette extension prodigieuse, disons-nous aux magnétiseurs, des ecclésiastiques en grand nombre contestent la réalité des faits si merveilleux. Avez-vous le droit de leur en faire un crime, et même un reproche raisonnable, après l'insuccès de vos expériences devant plusieurs commissions, qui ont eu à les juger ? Il est vrai que vous récusez ces juges comme intéressés, à cause de leur profession de médecin, ou de leurs théories scientifiques bien connues ; et vous donc, êtes-vous entièrement désintéressés dans la question ? Ne s'agit-il pas de votre système favori et de vos expériences les plus sympathiques ? Il est vraiment difficile d'accepter vos assertions, lorsque, à vous entendre, tout réussit dans vos opérations solitaires, ou au milieu de vos croyants, tandis que vous demeurez impuissants, et que vos somnambules sont muets et sans clairvoyance, en présence d'hommes compétents pour apprécier vos magnétisations somnambuliques. Pourquoi ne renouvelez-vous pas à la face du soleil ce qui s'est passé autrefois, dit-on, à Bussancy et à Bayonne ? Alors les faits seront palpables, évidents ; l'incrédulité impossible : c'est sans doute la confiance qui manque, comme M. Deleuze l'exprime avec regret pour son époque : « Malheureusement, dit-il, ce moyen qui est apparent ne saura guère être employé, que lorsque la croyance au magnétisme sera devenue générale, et ce temps sera peut-être bien éloigné. »

« Nous dirons encore aux magnétiseurs : Ceux qui attribuent à une influence surhumaine les effets si merveilleux du somnambulisme, n'ont pas besoin d'assister à vos opérations, de les examiner en elles-mêmes ; ils les supposent, les acceptent, et les jugent sur votre témoignage. Ensuite, bien convaincus de la disproportion immense entre les causes que vous assignez, et les faits que vous constatez, ils pensent que les facultés de l'homme étant dans l'impuissance de produire ces phénomènes prodigieux, on doit les attribuer à l'intervention d'un pouvoir surhumain. Pouvez-vous leur en faire un crime ? Etes-vous autorisés à leur adresser le reproche de voir partout le surnaturel ? La pierre que vous voulez leur jeter, ne va-t-elle pas d'abord frapper des hommes aussi zélés partisans du somnambulisme que vous-mêmes, les magnétiseurs spiritualistes ? Vous le savez aussi bien que nous, ils

proclament que vos théories sont chimériques, impossibles et vous plaignent de ne voir que des êtres naturels là où ils trouvent, eux, l'intervention d'esprits supérieurs à l'homme essentielle et manifeste. " Vous-même, disait le docteur Billot à M. Deleuze, n'êtes-vous pas forcé d'avouer que les phénomènes du somnambulisme ont un caractère si merveilleux, qu'ils sont incompréhensibles et inexplicables par les lois générales de la physique ?... Aussi, je le répéterai cent fois, les somnambules ne sont rien, et ne peuvent rien par eux-mêmes ; c'est d'en-haut, et seulement d'en-haut, que leur viennent et peuvent leur venir la clairvoyance et toute leur science."

" Les magnétiseurs spiritualistes se plaignent à leur tour, et ils trouvent fort étrange qu'on ne veuille pas reconnaître l'intervention des esprits célestes dans leurs opérations somnambuliques. Mais, nous l'avons vu en commençant cet entretien, il est impossible que les anges interviennent dans le somnambulisme magnétique, tel que ses partisans le pratiquent et l'exposent."

" Pour conclusion de ce long examen, je dis, contrairement au système des magnétiseurs naturalistes, que la plupart des faits dont ils attestent la réalité, sont au-dessus des lois ordinaires de la nature, que pour leur assigner une cause véritable, il faut les attribuer à un pouvoir surnaturel. Tel est aussi le sentiment bien avoué des magnétiseurs spiritualistes. Mais quel est ce pouvoir surnaturel ? J'affirme contre les théories de ces derniers qu'on ne peut le placer dans une intervention d'esprits célestes, qu'il est impossible d'associer à leurs opérations somnambuliques." *Ami de la Religion.*

HISTOIRE DU CANADA.

Le dernier siècle a été l'époque de l'analyse et n'en a pas moins été l'époque des plus monstrueuses erreurs ; c'est que la vérité, pour être sentie, ne demande pas moins de droiture dans le cœur que de lumières dans l'esprit. *FRAYSSINOUS.*

MONSIEUR LE RÉDACTEUR.—La presse de cette ville vient de mettre au jour une nouvelle histoire du Canada. Dans tout autre pays que le nôtre, cette publication eût été une sorte d'événement : surtout quand un ouvrage de cette nature est annoncé à l'avance ; quand l'écrivain jouit d'une certaine réputation ; quand des documents nombreux sont mis à sa disposition ; enfin, quand de longues listes de souscriptions garantissent à l'auteur un honorable suffrage. Il est vrai que, tout récemment encore, le pays avait été doté déjà d'une histoire du Canada, qui, dans le tems, toute brève qu'elle est, excita néanmoins une réclamation assez importante. Mais, comme l'auteur n'entendait nullement philosopher, son œuvre, utile à bien des égards au point de vue pratique, suivra sa destinée, nous pensons, en servant comme de précis entre les mains prudentes des instituteurs de la jeunesse canadienne.

L'histoire du Canada qui vient de paraître semble avoir une toute autre portée que sa devancière. Les circonstances qui ont précédé sa publication et dont nous venons de parler, peuvent expliquer en partie cette assertion. Mais quiconque aura lu, comme nous, l'ouvrage en entier, aura pesé surtout les considérations philosophiques qui, sous forme de discours préliminaire, servent de pérystère à l'œuvre et la consolident en même tems, n'aura plus de doute à cet égard.

Nous dirons franchement quelle est cette portée de l'ouvrage, laissant à l'auteur ses intentions. D'un autre côté, si l'historien a déjà été loué pour sa franchise et sa loyauté ; si on l'a félicité d'avoir dû être fidèle et impartial ; si le mérite littéraire de son œuvre lui a déjà conquis des admirateurs ; nous oserons demander pour la critique consciencieuse d'un ouvrage déjà revêtu en quelque sorte des honneurs de l'apothéose, tous les droits que nous avons nous aussi, d'être réputé franc, loyal, impartial et fidèle. Ceci expliqué, entrons en matière.

La première instruction que les classes éclairées du pays, ainsi que notre studieuse jeunesse, retireront de l'histoire du Canada, sera d'apprendre, pour la première fois sans doute, qu'il n'y a qu'un demi-siècle que l'histoire est devenue " une science analytique rigoureuse. La critique sévère, dit l'auteur, rejette tout ce qui ne porte pas en soi le cachet de la vérité. Ce qui se présente sans avoir été accepté par elle, discuté et approuvé au tribunal de la saine raison, est traité de fable et relégué dans le monde des créations imaginaires." Nul doute que l'auteur n'ait raison ; car cette manière d'écrire l'histoire est tout simplement celle de MM. Guizot, Michelet et Sismondi, derniers oracles de la philosophie voltairienne dans l'histoire. On eût cru jusqu'ici que Bossuet, pour un, dans son immortel discours sur l'histoire universelle, avait tant soit peu compris que " non seulement les faits dans l'histoire, mais leurs causes, veulent être indiqués avec discernement et précision, afin qu'on puisse juger des uns par les autres." Mais Bossuet était de l'école chrétienne ; ça bien changé de force depuis.

Si de la manière d'écrire l'histoire, ou plutôt, si changeant d'objet dans la manière d'écrire l'histoire, nous passons au but apparent que se proposent aujourd'hui la plupart des historiens, à raison du désordre moral et universel qui séduit tant d'intelligences et de bons esprits, nous sommes forcé d'avouer qu'ils semblent n'avoir d'autres intentions que de s'élever une chaire de propagande, où les grands mots de "liberté politique," de "progrès de l'esprit humain," de "perfectionnement graduel des institutions sociales," de "ténacité épaisse du moyen âge," de "zéloteurs de la monar-

chie," enfin de "cette ignorance superstitieuse qui obscurcissait et paralysait l'intelligence des peuples," avant le bienheureux schisme intellectuel et religieux du seizième siècle, où tous ces grands mots, disons-nous, viennent se confondre pêle-mêle dans un enseignement revêtu d'une forme de langage digne d'un meilleur emploi ; nous le demanderons sans hésiter, à quoi tend une pareille école chez un peuple catholique, au sein duquel, Dieu merci, il est des gens qui entendent autrement la "philosophie de l'histoire ?"

Mais laissons les grands mots et venons aux grands noms. "Colomb, livrant l'Amérique à l'Europe étonnée, conjointement avec l'invention de l'imprimerie, ébranla sur sa base vermoulue cette divinité qui avait couvert le moyen âge de si épaisses ténèbres." Pitié, pauvre science philosophique ! Quelle est, s'il vous plaît, cette divinité obscurant du moyen âge ? Songez-y ; il n'y avait qu'un Dieu alors, et c'est le vôtre, je crois, du moins c'est celui du peuple canadien. Ces tems étaient des siècles de foi ; ces ténèbres, un reste de la barbarie des peuples sans foi, ou des nations philosophes avant le tems. Mais continuons de nous instruire.

Laurent Valla et Cléarque (dormant depuis trois siècles dans la poudre de leur métaphysique nébuleuse et anti-chrétienne, mais ressuscités de nos jours par ces hommes qui continuent, à leur exemple, à miner le piédestal de ces idoles mythiques, de ces fantômes qui défendaient le sanctuaire inaccessible de l'inviolabilité et de l'autorité absolue) ; Laurent Valla et Cléarque ont, les premiers, le mérite, d'après le nouvel historien, d'avoir prêché aux peuples en définitive, que l'insurrection était le plus saint des devoirs. Merci pour l'origine savante de cette précieuse doctrine.

Comme ce Cléarque, autrement Lorté, dont le nom, peu accrédité, dit un de ses biographes, est encore plus connu que ses ouvrages, était suisse d'origine : l'historien du Canada cite complaisamment, à cette occasion, cette phrase de Michelet : " La Suisse est un pays de raisonneurs ; malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque ; il souffle le doute." Il souffle la foi aussi, ainsi que le plus pur et le plus sage patriotisme. Les corps-francs en ont appris récemment quelque chose et pourraient en donner des nouvelles à qui de droit.

A la suite de Cléarque, viennent " dans cette école de doute, de raisonnement et de progrès intellectuel, tous ces profonds penseurs qui proclamèrent le dogme de la liberté." Erasme, dont la plupart des œuvres, condamnées par les facultés de théologie de Paris et de Louvain, furent définitivement mises à l'index du Concile de trente, et dont un écrivain moderne a dit : *damnatus in plerisque, suspectus in multis, cautè legendus in omnibus* ; Scaliger, Louis de Beaufort, Vico, Niebuhr, Montesquieu, Guizot, et enfin Sismondi, " dont chaque ligne, dit notre historien, est un plaidoyer éloquent en faveur du pauvre peuple tant foulé par cette féodalité d'acier, jadis si puissante, mais dont il ne reste plus que quelques troncs décrépits et chancelans comme des arbres" mais c'est assez du fond des choses, grâce à la comparaison. Quant à cet éloquent avocat du pauvre peuple, M. Sismondi, quiconque veut être mis au fait de la mauvaise foi et des principes rationalistes de cet historien, peut consulter un bon article sur son compte, au sujet du Pape Boniface VIII, dans les 24^e et le 25^e volumes des Annales de la philosophie chrétienne. Cet auteur seul, avec M. Michelet, suffit pour faire juger d'une œuvre qui leur devrait ses inspirations.

Nous extrayons de cette liste de savans et de philosophes plus ou moins imbus de principes d'indépendance posés en dogme par le moine de Wittenberg, et par conséquent d'une autorité au moins suspecte auprès des écrivains et des lecteurs catholiques, les noms illustres de Bacon et de Descartes, qui ne firent usage du moins de ce principe que dans le but de servir la vérité et non point de la créer, encore bien moins de la détruire. Toutes leurs théories sur les lois sociales, comme sur tout autre objet de la science humaine, ne tendaient qu'à faciliter l'explication des lois providentielles.

Nous l'avouons, en lisant d'abord le discours préliminaire de la nouvelle histoire du Canada, nous nous sommes pris à croire que nous nous écartions dans les pages déclamatoires de l'histoire philosophique de Raynal, ou dans quelque tome de ces "philosophies de l'histoire," nées dans le dix-huitième siècle, conçues du principe de Luther, et dont la tendance funeste a été si bien appréciée par ces paroles du célèbre comte de Maistre : " L'histoire depuis trois cents ans n'a été qu'une vaste conspiration contre la vérité." Nous le répétons, en lisant la nouvelle histoire, nous nous sommes cru vingt fois transporté aux cours de la Sorbonne ou du Collège de France. La marche rapide de l'écrivain, l'investigation prétentieuse des moindres faits, le style frondeur et pompeux, la teinte continue d'antipathie contre l'esprit catholique, les doléances ou les récriminations les plus acerbes touchant certaines questions brûlantes, telles que la tolérance, le gouvernement ecclésiastique, l'autorité des souverains, la "grande figure du peuple," et mille autres que notre illustre annotateur, M. Isidore Lebrun, avait déjà su si bien reproduire, grâce aux données occultes de quelques humanitaires canadiens ; tous ces caractères, disons-nous, nous rappelaient, bon gré malgré, le "savant et ingénieux," M. Michelet, que l'auteur avoue d'ailleurs avoir pris pour guide plus d'une fois. Ici s'élève une difficulté. Le public instruit ne peut ignorer que le guide de notre historien n'est autre, après tout, que ce vil pamphlétaire, auteur du *Prêtre, de la Femme et de la Famille* ; ouvrage honni de toute la France chrétienne, censuré par les évêques et déjà retourné à la fange qui l'a produit. C'est donc, à peu près, sans le talent et les titres universitaires, comme s'il eût plu à l'historien du Canada de se servir, en qualité de guide, du témoignage moins ronflant, il

est vrai, mais en définitive tout aussi respectable, de Maria Monk et de ses révérends. Du reste, on sait ici que la plupart des œuvres du professeur panthéiste du collège de France ont reçu, à Rome, l'apostille significative de l'index. On sait encore qu'à l'instar des consuls de l'ancienne maîtresse du monde, M. Michelet, et son collègue M. Quinet, n'ont pas hésité, dans le péril éminent qui menaçait la république des lettres, à prendre le commandement des légions universitaires dans la guerre contre les Sarmates, c'est-à-dire contre les Jésuites.

Canadien.

Suite et fin au prochain numéro.

CORRESPONDANCES.

M. L'ÉDITEUR.

Si, comme le prétendent quelques personnes, le clergé et les seigneurs, ceux-ci au moins quant à leurs moulins, sont exempts des cotisations imposées par les municipalités, je voudrais savoir si les Collèges et les couvents de Religieuses en seraient aussi exempts. Je connais une paroisse où de pauvres Religieuses se sacrifient pour faire l'école *gratis* à plus de cent cinquante petites filles. Eh bien ! on leur a fait payer la cotisation, ou la taxe des écoles, comme aux autres.... C'est bien cruel ! et absurde en même temps.

Voici ce que nous avons à répondre à notre correspondant : après avoir pris avis d'hommes de lois très-expérimentés, il nous a été répondu, que le bill tel qu'il est conçu n'exemptait pas les communautés religieuses, en campagne, d'être taxées : mais qu'il aurait dû être prévu à cette inconvénance, et qu'on tâcherait de s'en occuper dans le parlement prochain.

Note du Rédacteur.

Pour les Mélanges Religieux.

Messieurs les ecclésiastiques du canton de St. Hyacinthe et quelques Ecclésiastiques des cantons voisins, se sont réunis, le 21 du courant, au presbytère de St. Hyacinthe, sur l'invitation de Messire Ed. Crevier, archiprêtre, pour émettre leur opinion sur l'apropos et les moyens de maintenir la publication des *Mélanges Religieux*. Après s'être formés en assemblée régulière, sous la présidence de Messire Ed. Crevier, et avoir lu les résolutions adoptées le 23 décembre, par Messieurs les Curés des cantons de Chambly et de St. Jean Dorchester, ils déclarèrent unanimement :

1^o. Qu'il concouraient de tout cœur aux résolutions de l'assemblée de Ste. Marie de Monnoir, relativement à la nécessité qu'il y a d'avoir un journal religieux en ce pays, et au regret que devrait causer la suspension de celui qui se publie actuellement à Montréal.

2^o. Qu'une souscription était le moyen présent de maintenir ce journal ; en conséquence, ils en établirent immédiatement une entre eux, à l'instar de celle formée par les membres de l'assemblée de Ste. Marie.

St. Hyacinthe, 21 janvier 1846.

Jos. LA ROCQUE, *Proc. Secrét.*

BULLETIN.

Situation de l'Angleterre. — Etats de la religion dans la République Dominicaine. — Nouvelles d'Algérie. — Nomination d'un Gouverneur en chef.

— Si la moitié de ce qui est annoncé dans les journaux publics est véritable, l'état présent politique et religieux de l'Angleterre doit être du plus grand intérêt et donner de l'inquiétude au monde civilisé. Le cours profond et violent des sentiments qui se sont élevés, et qui se propagent parmi l'esprit public, touchant les questions du grand intérêt national tels que les lois du *Corne-law*, la question du collège de *Maynooth*, les progrès des *Tractariens*, les empiétements du papisme, tout cet ensemble forme la plus importante époque de l'histoire de cette contrée du monde. Afin de conduire et de maîtriser le cours de l'influence morale, de mettre en harmonie et de satisfaire tant d'intérêts différents, d'après l'effervescence des passions mauvaises et intéressées, il faudrait une sagesse, une fermeté et une habileté consommées, pour le gouvernement des affaires publiques de ce royaume. L'Angleterre avec toute l'excellence morale que l'on peut trouver chez elle, a encore besoin d'une plus forte dose de véritable religion que celle qu'elle possède actuellement pour la sauver de son dernier désastre et de sa ruine. Mais, ce n'est pas de l'état politique de ce pays dont nous voulons parler surtout. L'état religieux de l'Angleterre, dit un ecclésiastique de Londres (Révd. A. Reed) qui écrivait, il y a quelques mois, est des plus épouvantables. Cette contrée contient à peu près vingt-cinq millions d'hommes. Environ huit millions fréquentent le culte public : sur ce nombre, on peut compter quatre millions qui sont assez fidèles à pratiquer leur religion. Qu'avons-nous alors ! continue le même auteur. Nous avons dix-sept millions de notre peuple qui ne connaissent pas le dimanche, qui n'adorent pas Dieu, qui sont athés dans la pratique. Concevez, si vous pouvez, l'ignorance, l'orgueil, les inimitiés,

les débauches, le libertinage et les crimes de toute espèce, dans une multitude d'hommes sans religion, et telle est l'Angleterre.

A part de ce que je viens de dire, notre situation est regardée comme extrêmement critique. Nous sommes forts, cependant nous sommes faibles ; élevés, mais chancelants dans la crainte de tomber ; nous avons un fardeau à supporter qui paraît insupportable à tout le monde ; et cependant nous avons encore le temps et le courage de nous déchirer les uns et les autres. Un parti se dit patriote, et chacun à son tour travaille à rendre les autres méprisables aux yeux du peuple. L'amour du bien public est absorbé par un brûlant amour de ses intérêts personnels. Les dignités qui demandent la confiance la plus élevée et la plus sacrée, tant dans le sénat, que dans l'église sont achetées et vendues, en plein marché, au scandale de tout le monde. Les distinctions féodales en deux classes, semblent revivre sur cette terre. Les pauvres sont irrités contre les riches, et les riches accablent les pauvres, et un conflit dangereux s'est élevé, dans lequel les classes moyennes peuvent intervenir avec assurance en qualité de médiateurs. On peut encore oublier les torts, si l'on reconnaît les droits de chacun avec sincérité, mais il y a peu d'espérance. Les gouvernants et les gouvernés ont des intérêts différents, et ceux qui gouvernent en ont de très-forts : cependant les pauvres augmentent en nombre, et en force, ce qui les rend redoutables, et la détresse affreuse où ils sont donne de la force à la justice de leur cause. Des millions de personnes ont fait parvenir dans un esprit de paix, leurs suppliques au parlement, et au trône : si elles sont refusées, et si le cri de tant de miriades d'hommes affamés, monte jusqu'au ciel, car la justice ne leur a pas été rendue sur la terre, alors la destinée de l'Angleterre est fixée ! Il faut donc qu'elle périsse ! Une seule chose peut la sauver. Son remède, c'est la religion !

— Voici quelle est l'état de la religion dans la République Dominicaine d'après une lettre écrite à un correspondant de New-York, par Don Thomas de Portus, chargé lui-même de l'administration religieuse.

Le gouvernement du diocèse repose entièrement sur un curé général revêtu des pouvoirs nécessaires pour l'administration religieuse. En l'absence de l'archevêque il peut donner le sacrement de confirmation. D'après la constitution, le Président, avec le désir du diocèse, peut demander au Saint-Siège la faveur de représentation pour toutes les prébendes qui se trouvent dans le territoire de la république de négocier et d'établir un concordat, laissant dans l'interim, aux chanoines de décider les questions ecclésiastiques et de recevoir la décision finale des questions du St. Siège sous les ordres duquel ils agissent.

Quoique cette partie de l'île qui forme maintenant une république, ait été jusqu'à présent sous la juridiction d'un seul archevêque, cependant la nouvelle constitution, donne pouvoir de demander l'érection d'un autre archevêché pour les besoins spirituels du peuple. En égard aux troubles précédents quelques curés avaient laissé leurs paroisses ; malgré cela, le service divin a continué, autant que les circonstances ont pu le permettre ; maintenant que l'ordre est rétabli, tous jouiront avec facilité du bienfait de la religion.

Le peuple de cette île est vraiment porté pour sa religion, et je suis convaincu que pour l'amour d'elle, il serait prêt à verser son sang. On a satisfait aux besoins des églises, sans se laisser taxer. D'après une loi passée en mai dernier, il y aura dans chaque province deux écoles primaires, et une dans chaque district : le gouvernement s'engage à payer les maîtres, à fournir tout ce qui est nécessaire aux enfants qui les fréquenteront. Ces écoles doivent être sous l'inspection de gens de confiance qui ne doivent rien négliger pour l'éducation religieuse de la jeunesse.

Sous le gouvernement Haïtien, il n'en est pas ainsi : la religion cependant n'a pu être renversée, malgré le système d'indifférence et d'opposition de la part du gouvernement qui a prévalu au loin, faisant servir la religion à ses desseins. Les églises qui auraient pu être réparées, furent pendant la révolution, entièrement détruites, et le gouvernement fit servir le reste à son usage : rien n'a pu arrêter cet outrage fait à la religion, ni avancer le rétablissement du culte. Mais au contraire, on jette du doute sur nos ordres émanés du Saint-Siège à cet égard. Il paraît que l'intention du gouvernement était de laisser tomber la religion, et que la partie espagnole de cette île se serait vue elle-même dans le même embarras que la partie haïtienne, d'avoir des mis-

sionnaires, et autres personnes incompetentes, et sans ordres légitimes, qui n'avaient pas plus de droit que l'exécutif, de se mêler dans les fonctions sacrées de notre religion.—Je crois vous avoir fait assez connaître que le peuple haïtien sent le besoin d'avoir la religion dans toute sa pureté, ainsi que des pasteurs qui soient respectables. D'un autre côté, il y a la partie africaine, dont le culte consiste en cérémonies superstitieuses, mêlées à quelques parties de notre culte.

DOM THOMAS DE PORTUS.

—Les papiers reçus de Paris contiennent une suite de dépêches du maréchal Bugeaud et d'autres officiers de l'Algérie, qui prouve clairement que l'armée française n'a point remporté davantage sur les Arabes. On regardait comme probable à Paris que les ministres rappelleraient le Maréchal, parce que l'on attribuait à son administration l'état critique dans lequel il avait jeté la France dans l'Afrique.—Une partie de la cavalerie d'Abd-el-Kader transportait dans le Maroc toute la récolte et autres effets appartenant à une puissante tribu, qui, à la suggestion de l'émir, émigrait dans cette contrée. Il était impossible aux troupes françaises d'arrêter cette grande émigration.

Nous apprenons de plus par les mêmes papiers que l'état des affaires en Afrique, bien loin d'être terminé, se compliquait de plus en plus chaque jour. Les dépêches envoyées par le maréchal Bugeaud et par d'autres commandants, qui viennent jusqu'au 25 décembre, font connaître que l'état des affaires confiées à ceux qui dirigent les opérations de la guerre, est loin d'être satisfaisant. Le Maréchal dirigeait son armée dans les provinces centrales, sans vouloir s'engager vers l'ouest où règne la plus vive agitation. Pendant un mois environ, il a borné ses manœuvres dans un cercle déterminé, et a failli surprendre ces ennemis toujours actifs. Le redoutable Bou-Maza, brûlait et détruisait tout, aux environs d'Orléansville, et avait attaqué le colonel Répond avec grande vigueur. Ce chef avait donné ordre aux différentes tribus de fuir devant les français : si elles étaient vaincues, de se soumettre, et d'attendre ensuite l'occasion.—Mais voici ce que l'on dit de plus remarquable : Abd-el-Kader que l'on supposait être dans le Maroc, parut tout-à-coup dans le sud de l'Algérie, dans un endroit appelé Tanguine qui rappelle la mémorable scène de la prise de la Smala, par le duc de Nemours. On peut conclure de là qu'Abd-el-Kader n'a pas intention de s'établir dans le Maroc, mais en quelques lieux près du désert de Sahara, et qu'ayant le désert sous son commandement, il peut menacer toute la frontière méridionale même jusqu'à la province de Constantine. Tant que Bou-Maza fuira de côté et d'autre, qu'Abd-el-Kader cachera ses desseins avec tant de finesse pour déconcerter les plus habiles, tant que les Arabes seront éhancelants dans leur fidélité envers les Français, et que leur fanatisme et leurs espérances seront excitées et exaltées au point que les généreux ennemis semblent ne pas savoir où se diriger ni où frapper, eh bien, Bou-Maza, dont on doit parler comme d'un second chef, eh ! bien, disons-nous, Abd-el-Kader et Bou-Maza, ont combiné leurs opérations de telle manière que les Arabes ont pu ouvrir leurs silos pour emporter les grains dans le Maroc, de sorte que l'armée française sera obligée de faire venir ses provisions de la France. Les tribus ont reçu l'ordre de dévaster le pays partout où les français paraissent faire des recherches, d'obliger les envahisseurs de garder la côte jusqu'au moment où Abd-el-Kader doit, suivant sa promesse, venir avec une armée innombrable de fidèles pour les chasser entièrement.

—On nous assure que l'administrateur actuel de la Province, le comte Cathcart, est nommé Gouverneur Général du Canada, et de plus nous apprenons qu'il doit y avoir dans le Pays une milice incorporée.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—On lit dans la *Revue de l'Armorique et de l'Ouest* :

« Le mouvement religieux qui ramène l'Angleterre dans le giron de l'Eglise catholique s'étend de plus en plus, et bientôt, grâce à Dieu, il n'y aura plus un bourg, plus un village qui lui reste étranger. Mais en se propageant avec rapidité, il crée en tout lieu des besoins auxquels le clergé indigène, si peu riche et si peu nombreux, ne saurait suffire. Dans ce moment, un de ces prêtres zélés que la divine Providence a déjà choisis pour être l'instrument de bien des conversions, se trouve à Saint-Brieuc, implorant pour sa patrie les prières des catholiques français et quelques secours pour de pauvres Trappistes dont il est le directeur. Arrivé la veille de l'ouverture de la retraite ecclésiastique, il a voulu en suivre les exercices, et sa piété a fait toute la semaine l'édification de tous ceux qui l'ont vu. Aussi, instruits du motif qui l'amenaient parmi eux, tous les retraitants se sont-ils imposé de nouveaux sacrifices pour subvenir à la misère de son troupeau. La veille de la clôture, le missionnaire

ayant fait connaître que ses religieux n'avoient pas de vase sacré, pour conserver dans leur chapelle le corps du Sauveur, un des membres de la retraite s'est rendu sur-le-champ chez un orfèvre, a acheté un ciboire, et, unissant la modestie à la charité, l'a fait remettre *incognito* à son confrère anglais. Que Dieu le comble de ses plus abondantes bénédictions ! »

ANGLETERRE.

—La conversion du célèbre Newman vient offrir un admirable exemple de cette délicatesse de conscience qui est le fruit de la sainte morale de l'Eglise. Comme M. Newman croit n'avoir plus, depuis dix années, appartenu à l'Eglise anglicane qu'il cherchait à ramener au bercail catholique, il se rapproche aujourd'hui la jouissance des émoluments qu'il touchait en sa qualité de fellow de l'Université d'Oxford. Or, ne possédant pas les moyens pécuniaires nécessaires pour en faire restitution, il s'est ouvert à quelques amis sur les peines intérieures que cette situation lui fait éprouver. A l'instant même une souscription s'est formée pour couvrir cette dépense et tranquiliser la conscience de l'illustre néophyte.

ALLEMAGNE.

—Afin de faire connaître jusqu'où ont été les succès de Ronge que les feuilles protestantes ont relevé avec tant d'enthousiasme, nous citerons la correspondance adressée à la *Gazette de Metz*, et qui commence ainsi :

« Le *Courrier de la Moselle* a publié dans un de ses derniers numéros une lettre de Sarreguemines qui porte le nombre de dissidens rongiens de Sarrebrück à 120. Le nouveau schisme, dit le correspondant du *Courrier*, *progresse de jour en jour aux dépens de la domination ultra-catholique, et aussi de celle des piétistes qui ne sont guère que des Jésuites protestans.*

« Le *Courrier*, dont le correspondant estimait naguère le nombre de dissidens à 450, puis à 200, est à peu près dans le vrai en indiquant aujourd'hui le chiffre de 120. Mais quant à la progression, si toutefois progression il y a, nous pouvons garantir au *Courrier* qu'elle ne se fait pas aux dépens de la domination ultra-catholique.

« Jusqu'ici ceux qui ont prononcé leur désustruction à l'Eglise romaine n'ont nui en rien au catholicisme. Les paroissiens ultra-catholiques de St. Jean-Sarrebrück doivent même s'applaudir de voir la paroisse se purger d'un certain nombre d'individus qui n'étaient pas plus catholiques que juifs, que mahométans. Leur religion étoit le néant de toute religion ; ils ont trouvé leur affaire dans la secte de Ronge, ils y sont entrés avec empressement.

« Il est vrai que plusieurs protestans de Sarrebrück, nous ignorons s'ils sont piétistes ou jésuites, trouvant probablement le joug luthérien si léger et si commode, cependant encore trop lourd, ont passé dans le camp de Czorki et de Ronge ; voilà ce qui a fait monter le nombre des nouveaux dissidens, à cent vingt. Le rongianisme, avons-nous dit, est une dernière transformation, la dernière phase du protestantisme ; aussi les vrais protestans en sont plus alarmés que les catholiques. »

ETATS-UNIS.

Application de l'interprétation privée dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte.—Nous lisons dans le *Methodist Protestant* l'annonce d'un ouvrage récemment publié sur les souffrances de Jésus-Christ. L'auteur, qui est un protestant, prétend que Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert non seulement dans son humanité, mais même dans sa divinité ; et il a été conduit à cette absurde opinion par des preuves tirées de l'Ecriture. Il convient que dans les siècles précédens la théorie contraire a prévalu ; et qu'on a cru que l'humanité seule de Jésus-Christ avait pu souffrir. Pour lui, ajoute-t-il, il a été forcé, par des preuves de l'Ecriture, d'arriver à une conclusion toute opposée, et l'objet de son livre est précisément de prouver que Jésus-Christ a souffert dans sa divinité même.

Que ne pourra-t-on pas trouver dans l'Ecriture, si on trouve de si monstrueuses extravagances ! Et ce seul exemple ne suffirait-il pas pour faire voir à ceux qui réfléchissent et qui sont de bonne foi, où peut se mener l'interprétation privée des Ecritures, que les protestans regardent comme leur palladium, et qui est au contraire la cause de leurs divisions innombrables et de leurs interminables variations.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

Le Paquebot Liberty arrivé à New-York apporte des Nouvelles d'Angleterre jusqu'au 13 décembre. Il nous donne surtout l'importante Nouvelle de la RÉSIGNATION DU MINISTÈRE.

L'administration de M. Peel est finie. — Les membres du Cabinet ont, le 10 Décembre dernier, offert leur résignation à la Reine qui l'a acceptée. Il paraît que Sa Majesté aurait désiré de conserver M. Peel au Ministère : la chose n'était pas possible. Elle a chargé Lord John Russell de former le nouveau Cabinet.

Il paraît que les conjectures dont l'Editeur du *Times* a rendu compte au public étoient fondées lorsqu'il annonçait la probabilité de la révocation des lois sur les céréales, et la convocation prochaine du Parlement. Quelques changemens survenus tout d'un coup dans l'opinion d'une partie des Ministres ont forcé M. Peel de résigner. Suivant le *Times*, Sir R. Peel a vainement amené la majorité du Ministère à prendre la résolution d'abroger les lois sur les céréales, et le consentement du Duc de Wellington d'en faire la proposition dans la chambre des Lords. Le Duc ayant changé d'opinion, M. Peel a pu voir qu'il ne lui convenait pas de proposer, qu'il ne pourrait pas même faire adopter cette mesure par les chambres, en conséquence il s'est vu dans

la nécessité de résigner.

Voici le nom de ceux que l'on supposait devoir composer le ministère.

Lord John Russell, — Premier-Lord du Trésor.
 Lord Cottemham, — Lord Chancelier.
 Comte de Clarendon, — Secrétaire des affaires étrangères.
 Vicomte Palmerston, — Secrétaire des Colonies.
 Marquis de Normanby, — Secrétaire pour le département Intérieur.
 M. Barins, — Chancelier de l'Echiquier.
 Marquis de Lansdowne, — Président du Conseil.
 N. Sheil, — Vice-Président.
 Comte de Minto, — Premier Lord de l'Amirauté.
 Comte de Fortescue, — Lord lieutenant d'Irlande.
 Comte de Bessborough, — Premier commissaire des Bois et Forêts.
 Lord Beauval, — Ambassadeur à Paris.
 Marquis de Clanricarde — Ambassadeur de St. Pétersbourg. — *London Post*.
 Le *London Sun*, compose ainsi le nouveau ministère :
 Lord Palmerston, — Département de l'Étranger.
 Lord Normanby, — Département de l'Intérieur.
 Lord Grey, — Département des Colonies.
 Mr. Barins, — Chancelier de l'Echiquier.
 Lord Morpeth, — Lord Lieutenant d'Irlande.
 Lord Campbell, — Chancelier d'Angleterre.
 Sir Thomas Wilde et Mr. Jervis, seront Procureurs et Solliciteurs Généraux.
 Lord Minto, — l'Amirauté.

On leur adjointra comme conseillers simplement, Sir J. Hobhouse, M. C. Buller, M. Hawes, Sir George Grey, et M. Tufnell.

Sir C. Napier, et l'Amiral Dundas, entrent au Bureau de l'Amirauté.

Suivant le *Sun*, Lord J. Russell et Sir R. Peel, avaient eu une conférence d'une heure, après laquelle Lord J. Russell avait laissé la ville pour se rendre à Cowes et à la suite d'une audience avec la Reine, il s'était occupé de la formation d'un ministère.

Aurore.
Chemin de fer de Québec à Halifax. — Une assemblée nombreuse et éminemment respectable a eu lieu dernièrement à Québec dans la vue d'avancer l'exécution de cette route en fer, dont on ressent plus que jamais l'utilité. G. R. Young, écr., M. P. P., pour Halifax, dont le voyage de Québec avait été entrepris dans les intérêts de cette importante mesure, était comme de raison présent à l'assemblée. M. Young a développé, dans un discours qui fut vivement applaudi, tous les avantages de cette route. Chacun devrait en être déjà persuadé. D'après un calcul fait avec le plus grand soin, le savant orateur a démontré qu'on pouvait préparer la route et poser les rails pour la somme de vingt mille piastres pour chaque mille, et comme il y a 550 milles à parcourir, la somme pour compléter les travaux se monterait à deux millions et trois quart de louis sterling. (£2,750,000). M. Young dit que le gouvernement qui s'était proposé de dépenser trois quarts de millions de louis pour un chemin militaire, donnerait ou prêterait un million de louis pour mettre à exécution cette entreprise qui était bien préférable à une route ordinaire ; qu'il espérait que le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse donneraient le terrain où devra passer le chemin ; que les dépenses annuelles, y compris les intérêts, se monteraient à £261,000 ; que le gouvernement pourrait abandonner l'intérêt sur le million qu'il prêterait, car cette route lui épargnera la somme de £46,000 qu'il paye annuellement aux américains pour transporter la maille de Boston, etc. L'orateur censure ensuite le traité d'Ashburton qui a laissé deux millions d'acres de terrain à l'Etat du Maine, ainsi que le dessein des américains "d'annexer" le Canada aux Etats-Unis par le chemin de fer de Portland, etc.

Plusieurs orateurs distingués succédèrent à M. Young, et entr'autres les honorables Caron, Aylwin, Cochran et Neilson, MM. Lemesurier, O. Stuart, Chauveau, Muntzauherbert et Frémont. M. Aylwin regretta d'avoir voté en chambre pour le chemin de Portland ; c'était un acte de suicide, dit-il, que de faire de Portland un port de mer du Canada ; il croyait la guerre inévitable, mais il croyait que les habitans du Canada étaient loyaux jusqu'au cœur, et qu'ils ne désiraient pas changer de maîtres, et qu'ils ne mettraient jamais leurs intérêts à la merci de leurs voisins du sud ; que si le projet en question (le chemin de fer d'Halifax) était mis à exécution, Québec se relèverait de ses cendres et reprendrait cette position à laquelle elle a été destinée par la nature.

M. Young dit ensuite qu'on l'a assuré à Montréal que l'exécutif recommanderait cette entreprise à la considération de la législature à sa prochaine session. Nous souhitions bien sincèrement tout le succès possible à cette gigantesque entreprise.

ANGLETERRE.

Revirement ministériel en Angleterre. — Ceux de nos journaux qui hier et aujourd'hui, ont annoncé d'une manière définitive la formation d'un ministère whig, semblent s'être un peu trop hâtés. Il était assez naturel de penser, dès que lord John Russell avait, après de longues hésitations, accepté la mission de former un Cabinet, que le noble lord disposait des éléments propres à assurer le succès de sa tentative. Il est certain que lord John Russell a cru pouvoir prendre les rênes du pouvoir ; mais les nouvelles arrivées ce soir de Londres annoncent que les whigs ont échoué, et que sir Robert Peel a été appelé à réorganiser son administration. Nous reproduisons, sur ce revirement, les réflexions des journaux de Londres :

Bureau du Times, samedi à 3 heures et demie de l'après-midi. — Notre déclaration de ce matin aura, jusqu'à un certain point préparé le public à prévoir que lord John Russell ne pourrait pas triompher des difficultés causées par la désunion de ses collègues, et qu'il serait forcé d'informer la Reine qu'il avait échoué dans ses efforts pour composer un ministère. Nos prévisions ont été justifiées par l'événement.

Le but de la visite de Sa Seigneurie à Windsor, ce matin, était de se démettre, dans les mains de S. M., du mandat qu'il avait accepté, et d'expliquer que, dans l'état actuel des choses, il n'avait pas pu s'assurer, parmi les chefs de son parti, un appui assez fort pour qu'il lui fût possible de compléter un cabinet.

Le résultat de l'audience obtenue par Sa Seigneurie, est que la Reine a mandé sir Robert Peel pour le charger de composer un ministère. Lord John Russell est revenu de Windsor à trois heures, il était parti le matin à onze heures pour la résidence royale.

— Aujourd'hui à une heure, sir R. Peel a quitté Londres, se rendant à Windsor-Castle, par ordre, exprès de Sa Majesté. Avant son départ, il y a eu réunion de tous les membres du cabinet actuel présents à Londres. Le marquis de Lansdowne est parti ce matin de bonne heure par le Great-Western rail-way. Il se rend à la résidence de Bowood-Wills.

Standard.
 — Depuis que nous avons donné la retraite de sir R. Peel, nous n'avons pas laissé passer un seul jour sans signaler le nombre et la grandeur des obstacles qui devaient entraver la formation d'un cabinet libéral. Pour que lord John Russell se chargeât de cette mission en face de pareilles difficultés, il ne lui fallait rien moins que le sentiment d'une absolue nécessité ; à moins de pouvoir compter sur le sincère appui des chefs de l'ancien ministère et sur le franc et dévoué concours de tous les hommes de son parti, il était évident que lord John Russell ne viendrait pas même à bout de composer un cabinet. Et même avec cet appui ses chances de succès paraissent fort douteuses. C'est seulement à mesure que marche la formation d'un ministère que l'on voit se développer complètement les obstacles à vaincre ; or, les embarras de la crise actuelle sont tels qu'il serait possible que lord John Russell sera contraint de renoncer à la mission qu'il avait déjà acceptée.

Au point de vue de notre parti, nous avouons que nous ne regrettons pas ce résultat. Le grand projet auquel le peuple anglais s'est attaché sera peut être exécuté d'une façon plus sûre et plus complète, grâce à un court ajournement et au naufrage d'un nouveau cabinet, et en même temps le parti libéral deviendra bien plus fort par le fait même qu'il aura rejeté le fardeau de l'administration sur les hommes qui s'en trouvaient écrasés. Mais ce n'est pas le moment de jouer des comédies de parti ou de développer ses opinions particulières. Jamais, depuis plusieurs années du moins, l'Angleterre n'a eu plus besoin d'être dirigée par un cabinet fort et solide. Si le pays veut savoir pourquoi sir R. Peel, malgré les circonstances où nous nous trouvons, a dissous son ministère, il vaudra également connaître pourquoi lord J. Russell n'a pas réussi (dans le cas où cette malheureuse prévision se réaliserait) à composer une nouvelle administration.

Morning-Chronicle.

Rappel de sir Robert Peel. — Lord John Russell a résigné la mission qu'il avait reçue de former un nouveau cabinet, et sir R. Peel a été mandé par Sa Majesté. Le très honorable baronnet est parti à deux heures pour Windsor.

Lorsque sir Robert Peel eut déclaré qu'il ne pouvait plus rester à la tête des affaires, il était évident que la tâche de composer une nouvelle administration serait dévolue à lord John Russell. Restait à savoir si ce dernier pourrait en venir à bout ; le concours général des diverses fractions du parti libéral a fait croire un instant que lord John Russell réussirait. Jusqu'à hier soir, en effet, les choses marchaient bien, du moins autant qu'on en peut juger, lorsqu'il est survenu des difficultés qui ont contraint lord John Russell à renoncer à sa mission. Ces difficultés venaient de la timidité des uns, de l'orgueil et de l'obstination de quelques autres.

Nous croyons que lord John Russell a agi hardiment et loyalement. Il n'a pas déserté un seul des principes qu'il a professés jusqu'à cette heure ; et quoiqu'il ait pour le moment refusé le ministère, le parti libéral sera bien dédommagé de ce désappointement momentané par le gain réel qu'il fera.

Sun.

— Sir Robert Peel a reçu ce matin une communication de lord John Russell, et il a immédiatement convoqué chez lui tous les ministres qui se trouvent en ville. A l'issue de la réunion, des courriers ont été expédiés à ceux des membres du Cabinet absents de la ville, pour les rappeler immédiatement dans la capitale. Aussitôt après le retour de sir Robert Peel de Windsor, on croit qu'il sera tenu un conseil de Cabinet.

Univers.



BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL DE MILICE,
Montréal, 6 janvier 1846.

ORDRE GÉNÉRAL.

SON EXCELLENCE l'Administrateur du Gouvernement ayant été informé que plusieurs Officiers de Milice dont les nominations ont été dûment publiées avant l'assomption de Son Excellence Lord Metcalfe, aux réines du gouvernement, n'ont pas encore reçu leurs commissions, il lui a plu d'ordonner aux Officiers commandant des corps, de fournir immédiatement des listes de tous Officiers dans l'ordre de leur nomination, spécifiant avec toute la précision possible la date de chaque nomination.

Par ordre,

A. GUGY,
Col. et Adjd. Gén.

BUREAU DES PERTES DE 1837-38, BAS-CANADA
Garde-robe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans le Garde-robe de l'Assemblée Législative, en cette cité, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit : à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.

Par ordre

J. G. BARTHE,
Sec. Com. sur les Pertes.

↪ A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publiés du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre. — 30 décembre

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente un COURT TRAITÉ SUR L'ART ÉPISTOLAIRE, rédigé par un CANADIEN, et arrangé de manière à être adapté pour l'usage des écoles élémentaires. S'adresser à sa demeure, rue St. Amable, Bureau de l'*Aurore des Canadas*.

Dans un prochain avertissement de plus amples détails seront donnés.

Prix, 20 sous par copie.

A la douzaine, 7s. 6d.

F. CINQ-MARS.

Montréal, 22 janvier 1846.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

A VENDRE,

LE PETIT ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de *Notions sur la Grammaire Anglaise et sur l'Arithmétique*. — Prix, 5 shillings la douzaine; 6 deniers en détail. — S'adresser au Bureau des MÉLANGES ou à l'ÉVÊCHÉ.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER POUR 1846.

Prix: £1 la grosse; 2 schellings la douzaine.

Livres

A L'USAGE DES
ÉCOLES CHRÉTIENNES ET AUTRES,
A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.

LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'EN RÉDUIRE ENCORE LES PRIX DE JOUR EN JOUR, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
6 novembre 1845.

ORNEMENTS D'ÉGLISES.
ATTENDUS TRÈS PROCHAINEMENT.

LE SOUSSIGNÉ recevra à Montréal, par les premiers arrivages d'automne un ASSORTIMENT TRÈS VARIÉ d'ornemens et d'étoffes d'Église, avec leurs fournitures complètes.

On pourra par là même choisir entre des ornemens faits en Europe, et les différents genres d'étoffes à faire confectionner en ce pays.

J. C. ROBILLARD.

Agent pour ornemens et objets d'Église.

Montréal, 15 septembre 1845.

GARNITURE COMPLETE

(EN DRAP D'ARGENT BROCHÉ EN OR FIN RELEVÉ.)

— A VENDRE. —

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir et offre à des PRIX réduits,

UNE CHASUBLE, Fond drap d'argent gaufré (mat.)

“ “ “ avec croix sur fond d'argent brun, (luisant), broché en or, relevé et tout

2 DALMATIQUES. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

ORFROIS ditto ditto ditto ditto ditto

UNE CHAPE. Fond ditto ditto ditto ditto ditto

CHAPERON et BANDES ditto ditto ditto ditto ditto

LA CROIX, porte, un chiffre de MARIE, broché tout or, au milieu d'une gloire or et argent.

LE CHAPERON, porte, un CŒUR DE MARIE “ or et argent “

N. B.—Un fillet CRAMOISI court autour de toutes les brochures, et fait saillir avec beaucoup d'avantage, le contraste de l'or mat sur fond brun.

S'adresser par lettre à

J. C. ROBILLARD, No. 5, Nassau St.

New-York.

ATELIER DE RELIEUR.



CHAPELEAU & LAMOTHE,

REMERCIENT sincèrement les Messieurs du CLERGÉ et le PUBL en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les prévenient qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. GABRIEL, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

— ET —

ILS ont l'honneur de prévenir les Messieurs du CLERGÉ, les MARCHANDS, les INSTITUTEURS et autres qu'ils viennent d'ouvrir un MAGASIN DE LIVRES D'ÉCOLES à l'usage des FRÈRES de la DOCTRINE CHRÉTIENNE et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

— AUSSI: —

ILS sont prêts à exécuter toutes RELIURES de LIVRES suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un PAR TAGE des OUVRAGES.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Montréal, 21 juin 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et cinq PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERMOUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Propriétaire.